



PHOTO AFP

■ Jean-Luc Touly lors d'une manifestation devant le siège de Vivendi (aujourd'hui Veolia), en 2002.

**La Terre : Dans une récente enquête sur l'eau, l'UFC-Que Choisir dénonce des « marges abusives » devenues « structurelles », surtout dans les grandes villes : êtes-vous surpris ?**

**Jean-Luc Touly :** Non : je consacre un chapitre entier de mon dernier livre (1) à l'expliquer. Les deux grands opérateurs (Veolia, ex-Vivendi, ex-Générale des Eaux, et Suez-Lyonnaise des Eaux), qui détiennent 80 % du marché, annoncent des marges réduites, voire des pertes. Ils présentent aux collectivités territoriales des comptabilités qui les arrangent, pour montrer que la gestion de l'eau n'est pas très rentable. Mais quand la direction de la concurrence ou les chambres régionales des comptes comparent les prix entre une délégation de service public au privé et une régie directe, elles relèvent des différences de 20 % à 44 %.

**Comment peut-on l'expliquer ?**

Premièrement, quand les usagers paient la facture, une partie revient à l'Etat pour la TVA, une partie revient aux agences de l'eau au nom des redevances pollution, enfin une autre partie finance les investissements des

collectivités sur le réseau. Cet argent ne doit pas rester dans les caisses de la société délégataire mais en fait, il n'est reversé que 9 à 12 mois plus tard... et pendant ce temps, il génère des profits. Deuxièmement, l'entretien des compteurs : avez-vous déjà vu un technicien venir pour entretenir – et non pour relever – votre compteur ? Or les gens paient un abonnement en continu pour ça, alors qu'un compteur, qui coûte 50 euros environ, s'amortit sur 14 ans et qu'il n'est changé, en moyenne, qu'au bout de 25 ans : sur plus de 10 ans, on se demande pour quoi on paie ! Troisièmement : les frais de personnel, que les opérateurs imputent aux collectivités sans qu'il soit jamais possible de vérifier si cela correspond réellement aux frais engagés – et que, comme je l'explique dans le livre, de nombreux éléments indiquent qu'ils se livrent à une surfacturation.

**Il y a surtout les fameuses « provisions pour travaux »...**

Oui : *Que Choisir* précise que cela représente environ la moitié du prix de l'eau, et constate preuves à l'appui que sur les 15 premières années d'un contrat de 20 ans,

Alors que l'Union fédérale des consommateurs (UFC) publie dans sa revue *Que Choisir* une enquête qui dénonce le scandale des marges abusives prélevées par les multinationales de l'eau, Jean-Luc Touly, président de l'ACME (Association pour un contrat mondial de l'eau), fait valoir les avantages d'un vrai service public de l'eau.

## Pour un service public de l'eau

à peine un tiers des travaux provisionnés sont bien réalisés. Ces sommes colossales, dont les opérateurs conservent les produits financiers (2), expliquent aussi les surcoûts chiffrés par l'UFC : une marge de près de 60 % en Île-de-France, et 30 % ou plus dans les autres villes – ce qui fait de l'eau un secteur industriel recordman du taux de profit !

**Mais en milieu rural c'est presque l'inverse : le secteur génère des pertes, et les collectivités locales tendent à « subventionner » l'eau et l'assainissement...**

Effectivement, et d'ailleurs en milieu rural l'écrasante majorité des communes assume le service en régie directe. Mais attention : les communes de moins de 3 500 habitants peuvent effectuer des transferts entre le budget général et celui de l'eau et de l'assainissement, ne peut donc pas comparer terme à terme. Quoiqu'il en soit c'est dans les petites communes que l'eau reste la moins chère : un vrai paradoxe puisque dans les grandes villes, grands volumes et longueurs de canalisation réduites devraient aboutir aux prix les moins chers.

**De ce fait certains – et l'UFC saute le pas – suggèrent un système de péréquation entre les grandes villes et le milieu rural : qu'en dites-vous ?**

Nous sommes complètement d'accord, évidemment. La loi Chevènement sur les regroupements de communes le prévoit déjà, même si ce n'est pas toujours facile à gérer entre communes. Mais l'idée de mutualisation, de péréquation, sur un bien commun comme l'eau, est bonne. On peut même

considérer qu'il s'agit d'un service public national, impliquant un égal accès de tous avec un prix unique du mètre cube. Mais pas sur le « modèle » EDF : avec au contraire une vraie décentralisation des décisions, parce que la ressource est très locale et qu'il faut une grande vigilance des usagers, même en régie directe... On peut

**Le retour en régie entraîne une baisse des prix**

imaginer une structure nationale, un « haut conseil », qui aide les communes à la gestion de ce service, et qui veille aussi aux abus. Pour résumer : nous sommes pour le retour en régie, d'abord ; et ensuite, pour un service public national décentralisé. Deux tiers des contrats de délégation arrivent à échéance d'ici 2009 : dans chaque collectivité concernée, il faut qu'un débat citoyen sur le retour en régie directe soit lancé. Argument supplémentaire : l'expérience des communes qui l'ont déjà fait montre que le retour en régie entraîne à la fois une baisse du prix, même légère, et surtout l'augmentation parfois spectaculaire des investissements – alors qu'avec une délégation, on sait d'expérience que les investissements ne sont pas faits.

**Justement : le mouvement de retour en régie, qui a commencé depuis 5 ans, se confirme-t-il ?**

La tendance se confirme depuis un an et demi. Ainsi Castres,

pourtant gérée par l'UMP, est revenue en régie en juillet 2004, et Cherbourg le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les partis de gauche, Verts et PCF en tête, se positionnent de plus en plus nettement – au point que 31 élus (sur 144) du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) appellent au retour en régie. Il est vrai qu'avec l'enquête de *Que Choisir*, ils ne peuvent plus dire « on ne savait pas »... La mairie de Paris a lancé un audit : imaginons le retentissement qu'aurait l'annonce d'un retour de Paris et de l'Île-de-France en régie directe ! Ce serait une grande aide pour tous ceux qui, dans les pays en développement, se battent contre les multinationales de l'eau et leurs pratiques. Il faut un débat sur le prix, la qualité de l'eau, le service... dans les communes, avec les citoyens. C'est une question qui a sa place en vue des futures élections municipales, comme il l'a eue l'an dernier lors du débat sur le projet de traité constitutionnel européen et la directive sur les services : on se souvient que Danielle Mitterrand avait pris position pour le NON au référendum, justement au nom de la défense du service public de l'eau.

**Propos recueillis par Olivier Chartrain**

(1) Jean-Luc Touly vient de publier, en collaboration avec le journaliste Roger Lenglet, *L'eau des multinationales : les vérités inavouables*, aux éditions Fayard (19 €). Un ouvrage qui s'adresse « à tous ceux qui ne veulent plus être des payeurs aveugles et souhaitent apprendre à lutter contre le commerce d'un patrimoine vital ».

(2) sur ce sujet, voir *La Terre* n° 3090 du 3 février 2004.